

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**



**Séance du 22 septembre 2015  
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 27 octobre 2015**

**Etaient présents :**

**Collège A**

M. Yvon BERLAND, Président de l'Université
M. Marc PENA
Mme Elisabeth GUAZZELLI
M. Michel PROVANSAL

**Collège B**

Mme Emilie CARRETIER
Mme Caroline MAURIAT
M. Olivier KERAMIDAS
Mme Agnès TREBUCHON
M. Eric VALERIO

**Collège « BIATSS »**

M. Georges RELJIC
Mme Sabine NAPIERALA

**Collège Usagers**

M. Renaud ARGENCE
M. Jean BOULHOL
M. Antoine TICHADOU

**Etaient représentés :**

Mme Marie MALISSEN	A donné pouvoir à M. Pena
Mme Virginie MERCIER	A donné pouvoir à Mme Carretier
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à Mme Guazzelli
M. Jean-David CIOT	A donné pouvoir à M. Pena
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir à M. Berland
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. Keramidas
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. Keramidas
Mme Catherine GEINDRE	A donné pouvoir à M. Berland
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à Mme Carretier
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à Mme Guazzelli

**Etaient absents sans représentation : 3**

**24 membres présents ou représentés**

**Etaient présents :**

**Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

**Invités permanents**

Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Paul BONY
Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Philippe POTIER
Vice-président Formation	M. Thierry PAUL
Vice-président Etudiant	Mme Marie DELFINO
Vice-président Relations internationales	Mme Sylvie DAVIET
Vice-président Développement Durable	Mme Mariane DOMEIZEL
Vice-président Patrimoine	M. Hervé ISAR
Vice-président Système d'Information	M. Gérard SOULA
Vice-Président Affaires Juridiques	M. Richard GHEVONTIAN
Directrice du SUIO	Mme Evelyne MARCHETTI
Directrice du SUMPP	Mme Irène SARI MINODIER
Directeur du SCD	M. Johann BERTI
Directeur du SIUMPPS	M. Patrick DISDIER

**Invités permanents extérieurs**

Représentant M. le Recteur	Représenté par Mme Céline VIDAL
Délégué régional CNRS	M. Younis HERMES
Délégué régional INSERM	Représenté par Mme Aurélie PHILIPPE

**Invités permanents : Directeurs de composantes**

UFR ALLSH	M. Pierre-Yves GILLES
UFR Sciences	M. Jean-Marc PONS
UFR Economie et Gestion	M. Pierre GRANIER
UFR Droit et Science Politique	M. Philippe BONFILS
UFR Pharmacie	Mme Françoise DIGNAT- GEORGE
IUT D'Aix-Marseille	Mme Sophie LENGREND-JACOULET
EU3M	Mme Anne DEMEESTER

**Invités exceptionnels**

Mme Elisabeth GOIG, Direction du développement du patrimoine immobilier  
 M. Fabrice MOULIN, Direction d'exploitation du patrimoine immobilier et de la logistique  
 Mme Véronique DONNART, Direction des Ressources Humaines  
 Mme Sylvie NEAUPORT, Direction des Ressources Humaines  
 Monsieur Mathieu BOUSSAT, Direction des Ressources Humaines

**Le Président** ouvre la séance à 14h25.

## **I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 21 juillet 2015**

**Le procès-verbal du conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.**

## **II/ Actualités**

### **1- Départ de la chef de cabinet**

**Le Président** fait savoir que Madame Virginie PERRET vient d'être nommée au poste de Chef de cabinet depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, en remplacement de Madame Aliénor SAINT-MACARY.

### **2 Comité d'Orientation Scientifique (COS)**

**Le Président** informe les membres du conseil d'administration que le COS se réunit du 21 au 25 septembre 2015.

Les 38 experts internationaux vont visiter les différents sites au cours de cette période. Les premiers éléments de synthèse et d'analyse des travaux seront présentés par le Président et le Vice-Président du COS le 25 septembre.

Cette première restitution sera suivie d'un rapport qui sera adressé à l'établissement fin octobre. Ce rapport est important à la fois pour préparer le rapport «A\*Midex» qui doit être déposé le 22 décembre, mais également pour définir les orientations à suivre lors du prochain contrat pluriannuel.

### **3 Dossier A\*Midex**

Un rapport doit être déposé fin décembre, l'audition d'A\*Midex aura lieu en avril ou mai 2016.

Trois experts se rendront en mars 2016 sur les sites IDEX, et donc sur notre site.

La validation de l'étape probatoire est un moment crucial pour l'université, d'abord pour la reconnaissance des engagements pris et honorés, et ensuite pour l'accompagnement des moyens que cela génère, et qui ne sont pas à négliger étant donné le contexte national.

### **4 Les élections aux conseils centraux**

**Le Président** confirme que les élections aux conseils centraux se dérouleront en novembre prochain.

Ce calendrier ne doit pas être une surprise pour la communauté universitaire dans la mesure où :

- les dernières élections se sont déroulées en novembre 2011,
- le calendrier a été annoncé lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 21 juillet 2015,
- l'information a été publiée et envoyée à tous dans «Aix-Marseille Université INFO» n°27 en date du 24 juillet 2015.

De plus, il rappelle que compte-tenu de ce qu'impose la loi ESR de juillet 2013, les statuts ont été modifiés au mois de février dernier afin d'avoir suffisamment de temps entre la

date de proclamation des résultats des élections aux conseils centraux et l'élection du nouveau Président et ainsi éviter toute vacance de la fonction.

Il souligne qu'auparavant un mois suffisait, aujourd'hui deux mois seront à peine suffisants : en particulier pour les élections au conseil d'administration, ces dernières répondent à une procédure stricte qui impose de désigner quatre personnalités extérieures selon une procédure très particulière. Il faut qu'il y ait un appel à candidatures et que les personnalités qui feront acte de candidature répondent à certains critères. Cette procédure précède l'élection du Président.

**Le Président** ajoute que deux modifications vont être proposées s'agissant des statuts.

Le Président n'envisage pas de modifier ce qui a été annoncé au mois de juillet.

Il précise que le comité électoral consultatif (CEC) se réunira ce mercredi 23 septembre 2015.

La proposition faite à l'administration par Le Président sera de préconiser une ouverture de la campagne électorale à la date du 28 septembre 2015, soit cinq semaines de campagne contre trois semaines en 2011.

### **III/ Présentation du rapport annuel d'activités 2014 du Service Commun de Documentation (SCD) par Madame Masclat et Monsieur Berti**

**Madame Masclat** présente Monsieur Johann Berti, nouveau directeur du SCD.

**Monsieur Berti** présente le rapport annuel d'activités 2014 du SCD (cf document en annexe).

S'agissant de la partie patrimoine, **Monsieur Provansal** demande si des acquisitions marquantes ont eu lieu, et si c'est le cas, combien elles représentent dans le budget global. Autre point, il était prévu dans le budget global de l'université, un million d'euros pour le consortium Elsevier et il souhaite savoir si cette somme est incluse dans les recettes présentées.

**Monsieur Berti** répond que si l'on compare le budget du SCD 2014 par rapport au budget 2013, on pourrait considérer qu'il y a une baisse d'1,1 million d'euros. En réalité il n'ait rien car depuis 2014 l'abonnement Elsevier est prélevé à la source par le Ministère.

S'agissant des acquisitions, il déplore que ces dernières années un budget spécifique n'est pas pu être consacré à des acquisitions patrimoniales de prestige, compte-tenu du fait que l'attention a été focalisée sur les besoins immédiats de la communauté. Quelques acquisitions se font de façon sporadique, notamment dans le secteur Droit Science Politique, par exemple avec les archives Portalis.

**Madame Masclat** précise que s'agissant de l'acquisition des archives Portalis il a été juridiquement plus simple de les acheter pour une somme symbolique plutôt que de recevoir un don.

**Monsieur Boulhol** demande si les annales d'examen vont être généralisées.

**Madame Masclat** répond que c'est l'objectif. Il va falloir sensibiliser les enseignants-chercheurs sur la possibilité qu'ils ont de déposer des sujets d'examen. C'est une vraie attente des étudiants ne serait-ce que pour être rassurés sur le format des sujets.

**Monsieur Bony** s'interroge sur le faible nombre d'étudiants inscrits à savoir 38 000 sur 74 000.

**Monsieur Berti** répond qu'il faut distinguer les inscrits à savoir les emprunteurs, et les étudiants qui fréquentent les bibliothèques sans y être inscrits. Quoiqu'il en soit, il est vrai que les taux de pénétration ne vont pas au-delà de 60%.

**Madame Masclet** insiste sur le fait que l'enquête LibQual (enquête qui permet d'évaluer les services en bibliothèque) sera utile et révélatrice seulement si au moins 5000 réponses sont apportées. Elle demande aux étudiants présents de faire passer le message.

#### **IV/ Présentation de l'enquête d'insertion professionnelle par Madame Sylvie David**

**Madame David** présente le diaporama annexé au PV.

**Le Président** souhaite savoir ce qu'AMU a de différent en matière d'insertion avec les autres universités françaises.

**Madame David** souligne que les enquêtes nationales se font sur des échantillons, ce qui sert d'étalon à la DEVE qui travaille sur une population complète. Les diplômés de l'université, parmi tous les étudiants sortants, vont mieux s'insérer qu'un diplômé qui n'est pas qualifié. Elle constate que les diplômés vont s'insérer sur des niveaux de compétence, sur des métiers en relation avec les formations. L'université est dans la logique nationale en matière d'accès à l'emploi des jeunes. En revanche, les retours faits sur les formations sont positifs à la fois sur la qualité et sur le contenu des enseignements. Néanmoins dans les tribunes libres les étudiants trouvent difficile la transition vers l'emploi (toutes composantes confondues).

**Le Président** répond que c'est une des raisons pour laquelle il faut que l'université ait des liens avec le tissu économique et les entreprises.

**Madame Marchetti** indique qu'il existe une marge de progression pour que l'insertion professionnelle soit intégrée dans les maquettes d'enseignement, et ainsi permettre aux étudiants de se confronter au monde de l'entreprise et aux recruteurs.

#### **V/ Bilan social 2014**

En introduction **le Président** précise que le bilan social a fait l'objet d'une large concertation avec les organisations représentant les personnels afin de savoir quels indicateurs elles souhaitaient voir apparaître.

Au comité technique, le bilan social a été approuvé à l'unanimité.

**Madame Donnart** et **Monsieur Potier** présentent le diaporama relatif au bilan social 2014 (annexé au PV).

**Madame Mauriat** se félicite de la méthode utilisée cette année, à savoir associer suffisamment tôt les organisations syndicales et prendre en compte leurs suggestions.

Cependant elle note qu'en page 80 la mise en page ne permet pas une bonne lecture des tableaux et commentaires, et également qu'il apparait dans le dialogue social le «conseil d'administration» à la place de la commission paritaire.

Elle souligne que s'agissant de la PEDR mieux vaut être un professeur d'université et un homme qu'un maître de conférences et qui plus est une femme pour l'obtenir.

**Le Président** répond que le pourcentage des PEDR pour les maîtres de conférences depuis la fusion des universités a augmenté de façon significative.

**Madame Mauriat** indique que sur l'université Paul Cézanne l'égalité était presque parfaite.

**Monsieur Provansal** s'associe aux commentaires positifs de Madame Mauriat. Il souhaite savoir si la part des contractuels enseignants (page 33) inclut les post-docs et les contractuels de recherche.

**Madame Donnart** répond que les post-docs ne figurent pas dans cette pyramide mais que les ATER sont intégrés.

**Monsieur Provansal** demande si la pyramide des âges ne permet pas de mesurer le GVT.

**Le Président** confirme que c'est un sujet sur lequel il interroge constamment les services afin de savoir à quel moment l'université va basculer.

**Monsieur Provansal** note que le nombre d'agents annoncé est de 7754 alors que lors de la présentation budgétaire il avait été indiqué 6733 personnels à temps plein et 1295 personnels en ressources propres, soit 8028 personnels en équivalent temps plein. Il demande d'où provient cette différence.

**Madame Escalier** précise que les écarts proviennent du fait que lors de la présentation du budget les données sont prévisionnelles. Sur le plafond d'emplois Etat AMU s'en tient à la notification de l'Etat alors que sur les ressources propres l'établissement prend une marge pour pallier une éventuelle demande de recrutements sur les contrats de recherche. Elle souligne que quoiqu'il en soit les plafonds d'emplois ne sont jamais saturés.

**Monsieur Potier** rappelle qu'il s'agit d'une photographie au 31 décembre 2014.

**Monsieur Pons** demande quel est le sens d'une pyramide des âges en équivalents temps plein.

**Madame Donnart** répond que c'est un indicateur du Ministère.

**Madame Escalier** complète la réponse de Madame Donnart en mentionnant que lorsqu'AMU aura les outils adéquats cela permettra de répartir la masse salariale en équivalents temps plein.

**Madame Napierala** s'associe aux commentaires positifs sur ce document très clair qui sera lisible par toutes les catégories de personnels. Les commentaires sont intéressants et le travail avec les organisations syndicales a été très apprécié.

**Monsieur Reljic** s'associe également à ses collègues et ajoute qu'il s'agit d'un bilan social à la hauteur de l'établissement. Il souhaite une mise en ligne rapide car c'est un outil qui sera utile tout au long de l'année pour comprendre comment fonctionne l'établissement.

**Madame Donnart** souligne le fait que le Président a également souhaité une mise en ligne sur le site de l'université à l'issue de la séance du présent conseil.

**Le Président** remercie le service de la DRH et plus particulièrement Madame Boccardi en charge de la réalisation de ce bilan.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan social d'Aix-Marseille Université réalisé au titre de l'année 2014.**

#### **VI/ Présentation des résultats 2015 examens professionnels réservés Sauvadet**

**Monsieur Bousat** présente ce point (cf powerpoint annexé au PV).

**Madame Napierala** déplore le manque de participation aux concours réservés des personnels car c'est selon elle une opportunité qui leur est offerte, même si elle comprend les situations personnelles de chacun. Elle demande quelles sont les possibilités sur cette quatrième année qui peuvent être mises en œuvre pour inciter les agents à concourir, et quel sera le devenir des personnels qui ne concourront pas.

**Le Président** confirme qu'il n'y aura pas de cinquième vague. Néanmoins il souligne qu'il n'y aura aucune raison de ne pas maintenir l'agent à son poste, même s'il ne concourt pas.

**Madame Mauriat** demande ce qu'il en est pour un agent qui arrive au terme de son contrat, et pour un agent en contrat depuis 6 ans.

**Le Président** répond que s'agissant des personnels en poste recrutés pour répondre à un besoin pérenne, le moment venu il y aura CDIisation. Sur des emplois de courte durée, comme le remplacement d'un congé maternité par exemple, le renouvellement ne se sera pas systématique. La question se posera également pour tous les contrats de recherche : AMU comme l'Inserm et le CNRS sera vigilante afin de ne pas dépasser la durée des 4 ans.

**Monsieur Pons** a des difficultés à comprendre que les personnels de catégories B et C ne soient pas intéressés par le dispositif «Sauvadet» et que dans un même temps ils s'interrogent sur leur devenir s'ils ne candidatent pas. Il souligne que l'établissement met beaucoup de moyens en œuvre pour accompagner ses personnels, même s'il comprend que cela puisse être une épreuve pour ces derniers. Il insiste sur le fait que ce dispositif représente un effort important de la part de l'établissement dans la mesure où ces postes ne sont pas des postes supplémentaires mais des postes «consommés».

**Monsieur Reljic** confirme les propos de Monsieur Pons. Il aimerait une analyse plus fine concernant le défaut de candidatures des personnels en catégories B et C. Il propose aux personnels de venir rencontrer les organisations syndicales afin de les accompagner sur cette dernière vague.

### **VII/ NBI Equipements Lourds**

**Monsieur Boussat** présente ce point (cf document annexé au PV).

**Madame Napierala** rappelle que son organisation n'est pas favorable au système des primes et que par conséquent elle s'abstiendra sur ce vote.

S'agissant de cette modification elle souligne la difficulté rencontrée par les personnels et responsables de laboratoire pour identifier ces postes.

**Monsieur Reljic** demande si pour la prochaine campagne, dans trois ans, l'établissement restera sur cinquante-deux NBI équipements lourds.

**Monsieur Boussat** confirme ce chiffre et rappelle qu'il avait été acté de ne pas toucher à la volumétrie des enveloppes.

**Monsieur Reljic** fait part d'un problème de communication vers les laboratoires qui a généré des remontées tardives de ces dossiers, avec peut-être des conséquences de pertes de NBI «équipements lourds». C'est pourquoi il espère que dans trois ans la communication vers les laboratoires sera plus efficace.

**Monsieur Boussat** fait savoir que la Direction de la Recherche a fait de nombreuses relances par mail, par téléphone au regard des remontées insuffisantes.

**Le conseil d'administration approuve la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la Nouvelle Bonification Indiciaire «Equipements Lourds» pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2015 par 21 voix pour et 3 abstentions.**

### **VIII/ Définition des obligations de service des sages-femmes enseignants de l'EU3M**

**Madame Neuport** fait lecture du document annexé au PV et souligne la modification du document demandé lors du comité technique du 15 septembre 2015 à savoir l'ajout de «ce qui conduit à valoriser le temps de travail à hauteur de 1607 heures» (paragraphe 5).

**Monsieur Provansal** note que dans le document il est question d'heures dirigées et souhaite savoir si cela implique qu'il n'y ait jamais de cours, si les travaux pratiques (TP) sont équivalents à des travaux dirigés (TD). Il constate qu'il est également indiqué des périodes d'interruption des enseignements sans les définir. Et enfin, qu'il est mentionné 25 jours de congés pour 1607 heures de travail alors que pour les BIATSS les RTT s'ajoutent aux jours de congés.

Selon lui beaucoup d'éléments restent flous comme l'attribution de prime en fonction des astreintes.

**Madame Demeester** répond que les sages-femmes assurent aussi bien des TP que des TD ou des cours magistraux. C'est pour cela qu'il est stipulé 384 heures équivalent TD avec un coefficient de 1,5 quand il s'agit de cours magistraux.

En ce qui concerne les périodes d'interruption d'enseignement il y a quatre promotions, la première année est assurée en PACES, ensuite sont assurées sur l'école de maïeutique les quatre années suivantes. Elle précise que les étudiants suivent un enseignement qui

alterne cours et stages, et que par conséquent tous les étudiants ne sont pas au même moment en formation, il y a un roulement qui se fait sur l'année, y compris l'été. C'est la raison pour laquelle il a été mis en place une permanence pédagogique.

Les congés des enseignants peuvent donc être pris au moment où les étudiants ne sont pas en cours.

**Madame Escalier** précise qu'il s'agit de personnels qui assurent de l'enseignement mais qui n'ont pas de statut universitaire défini. Elle rappelle qu'AMU possède la seule école universitaire de Maïeutique en France. Les personnels sont à l'origine des praticiens qui deviennent enseignants à l'université. Ces personnels étant demandeurs d'un cadre c'est la raison pour laquelle un travail commun a été effectué entre l'école de maïeutique et la DRH afin de définir un système de référence pour cette nouvelle catégorie d'enseignants au sein d'AMU.

**Le conseil d'administration approuve la définition des obligations de service des sages-femmes enseignants (SFE) de l'école universitaire de Maïeutique Marseille Méditerranée par 21 voix pour et 3 abstentions.**

#### **IX/ Modifications des statuts d'AMU**

**Le Président** rappelle que l'ensemble des universités va devoir procéder au renouvellement des conseils ; c'est pourquoi le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a souhaité examiner tous les statuts de toutes les universités afin d'apporter d'éventuels commentaires.

S'agissant de nos statuts deux points principaux sont à relever :

1 – s'agissant de la commission recherche, il convient de modifier le nombre de représentants prévu pour le collège A.

Le Ministère a fait remarquer à l'établissement qu'il convient de respecter une parité numérique entre d'une part le collège A et d'autre part les collèges B, C et D.

La répartition de représentants a donc été revue comme suit :

- le secteur Droit et Science Politique passe de trois représentants du collège A à deux représentants,

- le secteur Economie-gestion toujours pour le collège A passe de trois représentants à deux.

- Pour le collège D il est proposé d'ajouter un représentant (soit au total 2).

Afin de rester à 40 membres, il est également proposé d'ajouter une personnalité qualifiée.

2 – s'agissant de la commission formation et de la vie universitaire il était prévu un représentant du secteur Droit Science Politique et un représentant du secteur Economie-Gestion.

Le Ministère souhaite que soient liés les deux représentants et que par conséquent il soit dénombré deux sièges pour le secteur «Disciplines juridiques, Economiques et de Gestion».

Toutefois il faudra un représentant du secteur Economie Gestion et un représentant du secteur Droit Sciences Politiques sur la liste de candidature afférente.

**Monsieur Bony** ajoute que l'établissement arrive au terme des deux ans de mise en œuvre de la loi ESR, et que c'est aussi l'occasion pour le Ministère de faire le point sur les modifications apportées par chaque établissement dans ses statuts.

Il ajoute que certaines observations relèvent de coquilles, d'autres encore sont des recommandations et d'autres enfin des demandes de mise en conformité (citées par le Président).

Sont également ajoutés des points dans les statuts qui sont des rappels du code de l'éducation.

Il balaye les modifications qui apparaissent en rouge dans le document annexé au PV.

**Madame Mauriat** fait observer que les modifications demandées par le Ministère correspondent à des observations demandées par son organisation syndicale.

**Madame Napierala** note 31 membres représentant les personnels au sein de la commission recherche et non 35 comme noté en page 14.

**Madame Nedjar** répond qu'effectivement il faut lire 31 et non 35 et que cette coquille va être modifiée.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées aux statuts de l'Université d'Aix-Marseille.**

#### **X/ Convention bilatérale d'Aix-Marseille Université et de l'IEP (modification)**

**Le Président** rappelle que la convention avait été nommée convention de «rattachement», or le Ministère a fait remarquer que depuis la loi ESR de juillet 2013 les rattachements n'existent plus, mais qu'il faut parler de convention d'association.

Il conviendra également de modifier :

- la référence à l'article du code de l'Education : article L 718-16 et non L 719-10,
- dans l'article 4 le remplacement de l'acronyme BIATOS par BIATSS.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention bilatérale d'association modifiée entre Aix-Marseille Université et l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence.**

#### **XI/ Concessions de logements : attributions**

**Monsieur Bony** rappelle que lors d'un précédent conseil d'administration il avait été présenté l'ensemble des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Néanmoins des logements demeuraient sans bénéficiaire ; c'est l'objet du tableau présenté aux membres du conseil d'administration ce jour (cf document en annexe).

**Madame Napierala** fait remarquer qu'il existait deux profils NAS et demande quels sont ceux qui sont logés en tant que «technique» et quels sont ceux qui sont logés en tant que «gardien». Sur les logements devenus vacants, elle ne retrouve pas les logements du campus Timone - Marseille et celui de l'IUT d'Aix-en Provence.

**Monsieur Bony** confirme que les logements cités apparaissaient sur les documents présentés.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les attributions de concessions de logement (nécessité absolue de service) à Messieurs Pascal Charmel, Stéphane Renault, Nicolas Carme, Robin Schmitt, Abdelkafi Touati et Mme Schahrazede Dennoun.**

### **XII/ Récapitulatif trimestriel (3<sup>ème</sup> trimestre 2015) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration**

**Monsieur Provansal** en page 11 note une convention entre le lycée Jean Perrin et la faculté d'Economie Gestion. A sa connaissance les élèves d'Hypokhâgne, de Khâgne et du Lycée Thiers sont démarchés par Paris Sorbonne qui regroupe Nouvelle Dauphine, ENS en faisant valoir qu'en s'inscrivant dès la L1 ils seraient susceptibles d'avoir la L3 dans trois ans. C'est le genre de concurrence que l'établissement peut voir apparaître.

**Monsieur Paul** répond qu'il est vrai que ce courrier envoyé par la Sorbonne à toutes les CPGE de France interroge, et que, deuxième motif d'étonnement, manifestation promotion a été faite de ce courrier par des lycées qui sont partenaires d'AMU dans le cadre de conventions.

**Le Président** propose de modifier l'ordre de passage des points compte-tenu du fait que Madame Goig est contrainte de quitter la séance.

### **XIII / Expertise «mise en sécurité des bâtiments sur le site Marseille Nord – Faculté de Médecine site Nord»**

**Madame Goig** présente ce point (cf powerpoint annexé au PV)

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le dossier d'expertise présentant le programme «Mise en sécurité des bâtiments sur le site Marseille Nord – Faculté de Médecine site Nord».**

### **XIV / Expertise «aménagement des entrées de campus et déploiement de la signalétique des sites»**

**Madame Goig** présente ce point (cf powerpoint annexé au PV)

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le dossier d'expertise présentant le programme «Aménagements des entrées de campus et déploiement de la signalétique des sites» (Timone).**

### **XV/ Master Ingénierie de la Santé**

**Monsieur Paul** rappelle qu'il y a un an la faculté de Pharmacie a souhaité regrouper toutes les formations en science pharmaceutique au sein de la Faculté de Pharmacie. Ce regroupement impliquait notamment le rapatriement dans l'offre de formation de cette faculté de deux spécialités de Master qui appartenaient à la mention de Master Chimie de la faculté des Sciences.

Pour mener à terme ce projet il fallait d'abord faire en sorte que les différentes parties prenantes soient d'accord, et par ailleurs maîtriser l'offre de formation et ainsi opérer ce regroupement de telle manière qu'il n'y ait pas de création de mention.

Il s'agit d'ouvrir en septembre 2016 une mention Master à la faculté de Pharmacie qui serait intitulée «Ingénierie de la Santé» et structurée en deux parcours types :

- prévention des risques et nuisances technologiques (PRNT),
- médicaments conduite santé (MPS).

L'objectif est de former des experts qui possèdent une culture qui allie à la fois la dimension pharmaceutique, la dimension Santé et la dimension Environnementale.

Plus précisément les parcours types visent à former :

- parcours PRNT : des spécialistes de l'évaluation de la gestion et de la maîtrise des risques et des nuisances technologiques industriels (parcours en alternance sur les deux années),
- parcours MPS : des spécialistes du domaine du médicament appliqué à la recherche en développement industriel (parcours à visée recherche en formation initiale).

Si le conseil d'administration approuve ce point, une remontée sera effectuée auprès de la DGESIP qui, si elle l'approuve à son tour, permettra une ouverture de ce master en septembre 2016.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande de modifications de structures d'enseignement relative au Master «Ingénierie de la santé».**

### **XVI/ Diplômes d'établissement : créations / mises au format AMU / modifications / fermetures**

**Monsieur Paul** indique qu'il s'agit de diplômes qui concernent quasi exclusivement la faculté de Médecine.

Quatre listes sont soumises à l'approbation :

- des créations,
- des mises au format AMU,
- des modifications,
- des fermetures.

La méthodologie adoptée sur les demandes de créations et les mises au format consiste à recueillir un premier avis plutôt administratif sur l'aspect réglementaire, puis un ou deux avis de rapporteurs de la CFVU sur les aspects plus en lien avec la pédagogie.

Cette année il y a eu une difficulté qui porte sur le stage car la nouvelle réglementation nationale précise que pour les formations dispensées en formation initiale le stage ne peut être inscrit dans le cursus que dès lors que les enseignements dispensés sont supérieurs en volume horaire de 200 heures. Sur les créations ou les mises au format il y avait un problème pour se mettre en conformité avec la loi. Afin de pouvoir se conformer au texte il a fallu puiser dans un menu de quatre traitements différents :

- suppression du stage dans la maquette,
- enseignements uniquement en formation continue,
- remplacement du terme «stage» par «pratique professionnelle» pour des stages qui se déroulaient en CHU,
- augmentation du nombre d'heures au-delà de 200 heures.

Il rappelle que le nombre de fermetures de diplôme d'établissement est légèrement supérieur au nombre de créations. C'était également vrai l'an passé.

Enfin trois types de modifications sont à noter :

- des ouvertures en formation initiale lorsque la modalité était proposée simplement en formation continue,
- des ouvertures en formation continue lorsque la modalité était proposée uniquement en formation initiale,
- des modifications de parcours,
- des changements d'intitulés

**Madame Mauriat** s'interroge sur le tarif du DESU «Coaching» de la Faculté d'Economie Gestion qui s'élève à 4500 euros.

**Monsieur Granier** répond qu'il s'agit d'un réajustement qui ne concerne qu'un étudiant en formation initiale et qui souhaite suivre cette formation qui n'était proposée qu'en formation continue.

**Madame Mauriat** aimerait que soit présenté en conseil d'administration un point sur l'activité de la formation continue (nombre de stagiaires, modalités de financement ...).

**Le Président** propose que soit présenté prochainement aux membres du conseil d'administration le travail réalisé sur les coûts des diplômes d'université. Il demandera à M. Kazan de présenter l'activité globale de la formation continue. S'agissant des heures complémentaires (20 millions) il souhaiterait distinguer les heures complémentaires nécessaires pour la formation initiale, et les heures complémentaires qui sont dévolues à la formation continue.

**Madame Escalier** précise pour information que le Ministère a mis en place un groupe de travail sur la connaissance des coûts des différentes activités dans les établissements d'enseignement supérieur et qu'AMU est associée à cette démarche. Un sous-groupe vient d'être lancé sur la connaissance du coût réel de la formation tout au long de la vie.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées aux diplômes d'établissement.**

### **XVII / Tarifs divers**

Monsieur Paul présente les tarifs de l'ISEC.

Il s'agit de tarifs en relation avec les enseignements des diplômes comptables :

- le diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) est un diplôme qui confère le grade de licence,
- le Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) qui permet d'obtenir le grade de master.

Les modalités d'organisation de ces diplômes sont fixées par arrêté au niveau national.

Le vote proposé aujourd'hui a pour objet une régularisation sur l'année 2014/2015, et l'approbation des tarifs à partir de l'année universitaire 2015/2016.

La tarification concerne des tarifs à l'unité d'enseignement qui sont intéressants pour des personnes qui disposent de dispenses partielles pour ces deux diplômes (déjà titulaires d'un diplôme de comptabilité) et des tarifs pour deux diplômes d'établissement qui s'adressent à des étudiants qui ne disposent pas de dispenses partielles et qui doivent passer toutes les UE.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs des formations de la Faculté de Droit et de Science Politique pour l'Institut Supérieur d'Etudes Comptables.**

### **XVIII / Frais de formation continue (correctif portant sur les frais de formation continue de l'UFR Sciences)**

**Monsieur Paul** indique qu'il s'agit d'une coquille sur le tarif de formation continue qui concerne le master d'instrumentation de la faculté des Sciences (adopté en conseil d'administration en juin dernier). Il précise que le tarif de cette formation est inchangé depuis 2013 à savoir 13572 euros et non 4400 euros comme indiqué.

**Madame Mauriat** demande ce qui justifie ce tarif.

**Monsieur Paul** répond que dans des formations mixtes, des accompagnements spécifiques supervisés par le SUFA, sont proposés aux stagiaires de formation continue.

**Le conseil d'administration approuve le rectificatif relatif au taux de formation continue de l'UFR Sciences (M2P spécialité Instrumentation des moyens d'essai – IME) par 23 voix pour et 1 abstention.**

### **XIX / Validation du Guide d'Action Sociale et Culturelle du SCASC**

**Madame Luciani** présente le guide social annexé au PV.

**Monsieur Provansal** note que des berceaux sont disponibles sur Luminy, et que ce dispositif est en projet sur Aix-en-Provence.

Il pense se rappeler que dans la newsletter de printemps du Technopôle de Château-Gombert, il était indiqué la création d'une garderie pour enfants à titre privé. Il souhaite savoir ce qu'il en est pour AMU qui possède un certain nombre de composantes sur le site. Concernant l'aide au logement pour les personnels nouvellement mutés ou recrutés, il aimerait savoir ce qu'il en est des facilités de logements et des appuis au niveau de la métropole. Il précise que la Ville de Paris offre des possibilités de logement pour les fonctionnaires nouvellement nommés.

**Madame Luciani** indique ne pas savoir ce qui se fait au niveau de la Ville de Marseille. En ce qui concerne l'action du SCASC pour les logements il est proposé des aides accompagnées de moyens financiers en fonction de critères.

S'agissant des personnels mutés, ces derniers peuvent faire appel à la DRH car des actions sont mises en place par le Ministère (indemnités de changement de résidence).

Par ailleurs, s'ils rencontrent des difficultés pour se loger, le SCASC peut les orienter vers l'organisme Alotra (organisme conventionné avec la SRIAS : Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale) qui leur proposera des logements temporaires.

S'agissant des crèches, une prochaine réunion est prévue à Aix-en-Provence dans le cadre du Plan Campus. Concernant les autres sites dont le site Etoile, contrairement au site de Luminy, il existe un champ concurrentiel, et si l'université doit passer un accord il faudra lancer un appel d'offres. Elle insiste sur le fait que ces dossiers ne sont pas perdus de vue par le SCASC.

**Madame Napierala** note que les activités de l'ESPE, dont celle de la chorale, devraient être ajoutées.

**Madame Luciani** répond ne pas s'être encore rapprochée de la chorale de l'ESPE, et ne pas en connaître les statuts.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le guide de l'action sociale et culturelle en faveur des personnels d'Aix-Marseille Université pour l'année 2015.**

**XX / Modification du règlement intérieur du Comité d'Ethique**

En raison de la tenue du comité d'orientation scientifique, il est proposé de reporter ce point faute de personnel pour le présenter.

**XX / Admission en non-valeur d'une créance**

**Madame Leclercq** propose d'admettre en non-valeur une créance d'un montant de 57452,71 euros qui correspond à plusieurs titres de recettes relatifs à des locations, des achats de produits dangereux et la récupération de déchets.

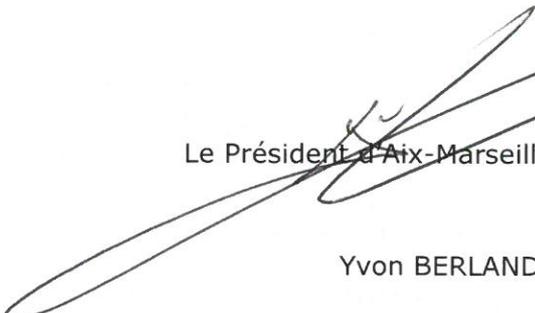
En avril 2007 le tribunal de Commerce de Marseille a déclaré l'entreprise débitrice en état de liquidation judiciaire et a nommé un mandataire judiciaire.

L'université n'étant pas prioritaire dans le remboursement de la créance, le mandataire a prévenu l'université de la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. En conséquence, l'agent comptable présente cette créance en non-valeur aux membres du conseil d'administration.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande d'admission en non-valeur de la créance formulée par l'agent comptable d'Aix-Marseille Université.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Fait à Marseille, le 06 octobre 2015



Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND